



FLASH SUGE

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION SÛRETÉ
DU 30 JANVIER 2019**

QUI VEUT TRAVAILLER... DAVANTAGE ?

Dans la continuité des engagements pris par la direction de la Sûreté, sous la contrainte des cheminots de la SUGE mobilisés par deux fois en décembre dernier, une seconde et dernière rencontre entre la direction et les organisations syndicales représentatives s'est tenue ce mercredi 30 janvier 2019.

Si les mesures, significatives tout en restant insuffisantes, annoncées lors de la première rencontre du 25 janvier 2019 (rémunération et déroulement de carrière) pouvaient laisser supposer une prise en compte des revendications des cheminots de la SUGE, les annonces faites lors de la seconde rencontre viennent minimiser la portée des premières mesures annoncées.

Alors que les engagements pris sur la rémunération et le déroulement de carrière ont fait l'objet d'un arbitrage au niveau du GPF, la direction de la Sûreté avait toute liberté décisionnelle pour s'engager sur l'amélioration des conditions de travail. Les « annonces » sur ce sujet sont donc bien du seul choix politique de la direction de la Sûreté puisqu'elles n'étaient soumises à aucun arbitrage extérieur au service.

Qui plus est, la CGT ne peut que constater une contradiction flagrante entre la politique Sûreté menée et les mesures prises pour améliorer les conditions de travail à la SUGE. Dans un même temps, la direction de la Sûreté exige des DZS une hausse importante de la productivité par agent SUGE (par le biais notamment du plan de performance Sûreté 2018/2019), tout en leur demandant d'améliorer les conditions de travail. Il va de soi qu'une fois de plus, la direction de la Sûreté renvoie sa propre responsabilité aux DZS à qui il reviendra l'impossible mission de concilier les gains de productivité (+ 10% en 3 ans) et l'amélioration des conditions de travail.

Sur les annonces actées autour de la « QVT », la direction précise qu'elles sont accompagnées de règles opposables aux DZS :

- GPT de 6 jours limitée à une fois par mois
- Un RU (sur cinq) à la disposition de l'agent
- Les VT (temps partiel) devront être positionnés le mois précédent (M - 1)
- Le sujet « don de jours de congés » sera repris dans un référentiel SUGE
- Audit, en 2019, dans chaque DZS, portant sur le mode de fonctionnement et sur un travail de « mise en qualité » sur la régularité et variété des horaires
- Création d'une indemnité pour changement « intempestif » de service (indemnité forfaitaire de 50 euros brut à partir du 5ème changement de service, et au-delà, intervenant dans le mois, avec délai d'information de 15 jours préalable aux modifications)



La CGT a dénoncé la position de la direction, préférant volontairement renvoyer les discussions au niveau des DZS, et ce d'autant plus que confrontées aux contraintes de production fixées par la direction de la Sûreté, elles ne disposeront pas ou peu de marges de manœuvre pour traiter de ces sujets.

Pour la CGT, les thématiques autour des conditions de travail (Régime de travail, RP, NU, GPT, délai de prévenance, etc.) doivent faire l'objet de discussions à l'échelon national et aboutir sur la réécriture du RH 657 pour un cadrage de règles nationales opposables à chacune des DZS.

Sur ce sujet, force est de constater que les signataires de l'accord Organisation du Temps de Travail de 2016, ne sont pas parvenus à sécuriser le régime de travail des agents de la SUGE !

Concernant la création de l'indemnité pour changement intempestif de service, la CGT a précisé que le sujet de fond n'était pas celui de rémunérer la désorganisation de la vie personnelle de l'agent mais bien de prendre des mesures organisationnelles et sur les effectifs en vue de respecter la programmation et l'utilisation du personnel.

Sous couvert d'améliorer la QVT, en réalité, la Direction souhaite s'accorder une souplesse supplémentaire dans la programmation des agents.

Au terme de ces deux rencontres, les cheminots de la SUGE disposent dès à présent de la totalité des annonces faites par la direction. Celle-ci ayant indiqué n'avoir aucune intention d'aller au-delà des mesures proposées, il appartient aux cheminots de la SUGE d'en analyser leur contenu et de décider si celles-ci sont de nature à répondre aux revendications posées ces derniers mois et plus particulièrement lors deux rassemblements de décembre dernier.

Pour la CGT, le compte n'y est pas !

Dans les jours et semaines qui viennent, la Fédération CGT des cheminots sera force de propositions et d'actions pour améliorer le quotidien des agents de la SUGE.

F É D É R A T I O N C G T D E S C H E M I N O T S

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Fonction :
Grade :
Position de rémunération :
Etablissement :
Tél :
E-mail :



BULLETIN D'ADHESION

**Ne dites plus :
« Que fait la CGT ? »
FAITES-LA !**

Nom du secteur : Tél :
Syndicat : Tél :
Nom du contact :
Nom du syndiqué :

